
**Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010**

29 juin 2010

Original: anglais

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Siège, à New York, le 5 mai 2010, à 15 heures

Président : M. Cabactulan (Philippines)
Puis : M. Puja (Vice-Président) (Indonésie)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

10-34807X (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 15 h 5.

Débat général (suite)

1. **M. Tommo Monthe** (Cameroun), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, exhorte les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter de bonne foi des obligations qui leur incombent en vertu du Traité. S'il est vrai que l'on a assisté récemment à des initiatives unilatérales et bilatérales prometteuses, il pense que les négociations multilatérales sont le moyen le plus efficace de parvenir au désarmement. Les États doivent renouveler leur attachement aux 13 mesures concrètes de désarmement nucléaire convenues à la Conférence d'examen de 2000, y compris la diminution du rôle des armes nucléaires dans les politiques de sécurité des États qui en sont dotés pour réduire le risque que ces armes soient utilisées un jour et pour faciliter le processus de leur élimination totale. L'entrée en vigueur rapide et l'universalisation finale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires seraient aussi des mesures concrètes et significatives sur la voie du désarmement. Il réaffirme que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est la seule autorité compétente responsable de vérifier le respect des obligations du Traité.

2. Le Groupe se félicite des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires qui ont déjà été établis et engage les États dotés d'armes nucléaires et les autres États qui n'ont pas signé le Traité de Pelindaba qui crée une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique à le faire sans délai. Il réitère son soutien à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient conformément à la résolution sur le Moyen-Orient qui a été adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation, et engage, en particulier, les trois coauteurs de la résolution à soutenir les efforts régionaux tendant à l'établissement de cette zone. Il souligne le besoin de transfert de technologie pour aider des pays en développement à bénéficier des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

3. **M^{me} Gallardo Hernández** (El Salvador) dit que l'engagement que son gouvernement a pris d'éliminer la menace des armes nucléaires est fondé sur la morale et les principes politiques et sur la menace imminente que ces armes font peser sur la paix et la sécurité internationales et sur la vie elle-même. Même les États dotés d'armes nucléaires ont exprimé leur inquiétude quant à la possibilité de leur utilisation; en fait, leur

possession crée pour ces États un plus grand risque d'attaque par d'autres États qui, se sentant menacés, ont entrepris leurs propres programmes d'armement nucléaire.

4. Cette course aux armements est coûteuse et détourne des ressources qui pourraient être utilisées dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement. Les États dotés d'armes nucléaires devraient donc abandonner leurs politiques contre-productives de dissuasion et reconnaître qu'ils ont plus à gagner du dialogue sur le désarmement nucléaire et des accords dotés de dispositions de vérification et qu'ils pourraient mieux protéger leur propre sécurité en promouvant un climat de confiance fondé sur le respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par le droit international. Elle engage ces États à se conformer aux dispositions juridiques des régimes de désarmement et de non-prolifération et des instruments internationaux pertinents.

5. Elle exprime l'espoir que le Traité obtiendra une adhésion universelle et souligne que ses trois piliers doivent être réalisés d'une manière équilibrée, transparente et non sélective. La Conférence d'examen donne l'occasion d'examiner l'application légitime du Traité et de prendre des engagements spécifiques quant à son article VI. Les États dotés d'armes nucléaires doivent aussi prendre les 13 mesures concrètes convenues à la Conférence d'examen de 2000, y compris en se plaçant sous le régime de contrôle et de vérification de l'AIEA par la négociation d'accords de garanties.

6. Elle réitère l'importance des mesures de confiance qui pourraient promouvoir un cadre bilatéral et multilatéral transparent et viable de désarmement et de non-prolifération nucléaires visant à assurer la paix, la stabilité et la sécurité internationales. Sa délégation rejette l'utilisation des armes nucléaires comme force de dissuasion dans les stratégies militaires et se félicite de la signature en 2010 du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs ainsi que des mesures unilatérales adoptées par la France et le Royaume-Uni. Elle espère que ces initiatives mèneront à des engagements de désarmement supplémentaires et se déclare en faveur d'un processus de désarmement nucléaire vérifiable, notamment en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.

7. El Salvador est partie aux instruments internationaux pertinents et se féliciterait de l'adoption d'un instrument universel juridiquement contraignant dans lequel les États dotés d'armes nucléaires fourniraient aux autres États non dotés d'armes nucléaires des assurances inconditionnelles de sécurité négatives. À cet égard, elle appelle l'attention sur l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 1996 sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires et souscrit aux observations de la Cour concernant l'existence d'une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace.

8. L'expérience de son pays a montré que la paix, la sécurité et le développement sont intrinsèquement liés. Elle espère que les États parties et, en particulier, les États dotés d'armes nucléaires, feront preuve de la volonté politique et de la flexibilité nécessaire pour assurer le succès de la Conférence d'examen de 2010.

9. **M. Núñez Mosquera** (Cuba) dit que l'accord récemment conclu entre les principaux États dotés d'armes nucléaires pour la réduction de leurs arsenaux, bien qu'insuffisant, devrait encourager l'adoption de mesures supplémentaires en vue de l'élimination irréversible, vérifiable et transparente de toutes les armes nucléaires. Cuba s'est pleinement conformée à toutes ses obligations conformément au Traité de non-prolifération. Les inspections accomplies conformément à l'accord de garanties généralisées de l'AIEA se sont avérées positives. Cuba est partie à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et aux autres instruments pertinents. Son pays participe aussi à la Base de données sur le trafic nucléaire et aucun incident de trafic nucléaire n'a été signalé.

10. Sa délégation est préoccupée par le manque de progrès vers l'élimination totale des armes nucléaires. Il est notoire qu'il existe des plans pour le déploiement de nouveaux systèmes de défense antimissiles. Les armes nucléaires continuent à être améliorées et les alliances militaires à être consolidées. En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, des mesures doivent être prises pour obtenir des garanties de sécurité universelles, inconditionnelles et contraignantes pour les États non dotés d'armes nucléaires. Tous les États dotés d'armes nucléaires doivent s'engager à ne pas être les premiers à utiliser ces armes. Les 13 mesures concrètes de désarmement

nucléaire convenues à la Conférence d'examen de 2000 doivent être complètement exécutées.

11. Cuba est préoccupée par le fait que la dissuasion nucléaire continue d'être une partie fondamentale des doctrines de sécurité et de défense. Il est inacceptable que les dépenses militaires mondiales soient maintenant plus élevées qu'elles ne l'ont jamais été pendant la période dite de la « guerre froide »; une puissance nucléaire unique représente près de la moitié de ces dépenses. Simultanément, les statistiques relatives à la pauvreté mondiale restent alarmantes. Dans cet ordre économique injuste, le désarmement et le développement sont étroitement liés l'un à l'autre. Les États qui ne possèdent aucune arme nucléaire et qui n'ont aucun désir d'en posséder se sont vus refuser la possibilité de négociations multilatérales sérieuses et objectives sur le désarmement. La Conférence doit adopter un plan d'action clair pour garantir la mise en œuvre de toutes les dispositions du Traité et établir un programme bien défini pour l'élimination irréversible, vérifiable et contraignante de toutes les armes nucléaires d'ici à 2025 au plus tard.

12. L'évaluation du dispositif nucléaire (Nuclear Posture Review) la plus récente publiée par une des principales puissances nucléaires a indiqué des changements significatifs depuis l'évaluation précédente, en particulier en ce qui concerne l'octroi de garanties de sécurité négatives aux États non dotés d'armes nucléaires. Cependant, ces changements sont superficiels et les conditionnalités attachées à ces garanties sont restées en place. Ce document a mis l'accent sur la lutte contre la prolifération et le terrorisme nucléaire, mais ne contient aucun engagement ferme quant au désarmement ou à la convocation de négociations multilatérales sur le thème. Contredisant l'approche qu'il prétend suivre, il insiste sur la modernisation des arsenaux nucléaires, et le maintien de la doctrine de la dissuasion nucléaire et des systèmes de défense antimissiles.

13. Cuba est préoccupée par l'imposition de solutions unilatérales et par l'ingérence d'autres organes, tels que le Conseil de sécurité, dans les décisions pour lesquelles l'AIEA a une responsabilité unique en vertu du Traité de non-prolifération. Ces questions ne peuvent être résolues par l'imposition de mécanismes non transparents et discriminatoires qui ont une adhésion sélective et fonctionnent en marge de l'Organisation des Nations Unies. Les mécanismes pertinents doivent, au contraire, être universels,

complets, transparents, non discriminatoires et ouverts à tous les États.

14. Cuba espère voir la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires. En dépit des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, de l'AIEA et d'autres organes, aucun effort sérieux n'est fait pour appliquer la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen de 1995. La Conférence devrait adopter un mécanisme pour accomplir cet objectif. Cuba appuie l'idée de la convocation, en 2011, d'une conférence internationale sur ce thème. Israël, unique État de la région qui n'a ni adhéré au Traité ni exprimé son intention de le faire, devrait en devenir partie sans plus tarder, placer ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'AIEA et se conformer au Traité. Les transferts en Israël de matériel, d'informations, d'installations, de ressources et de dispositifs nucléaires doivent cesser, comme doit cesser toute assistance à ce pays sur les questions nucléaires.

15. Tous les États ont le droit de mettre au point, produire et utiliser des technologies nucléaires à des fins pacifiques. Ces technologies ont apporté une grande contribution aux secteurs clés de l'économie de Cuba. Pour cette raison, elle attache une grande importance à la coopération technique avec l'AIEA. Pourtant, certains États continuent d'imposer des restrictions excessives à l'exportation de matières nucléaires à des fins pacifiques. Cette ingérence doit être prévenue.

16. **M. Gutiérrez** (Pérou) dit que le succès de la Conférence d'examen de 2010 requiert la volonté politique de tous les États de maintenir l'élan qui existe dans le domaine du désarmement par l'adoption d'un document de consensus équilibré avec les objectifs spécifiques de promouvoir chacun des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il y a deux positions nettement définies sur le désarmement et la non-prolifération : un groupe d'États cherche à justifier sa possession d'armes nucléaires en se référant à ses besoins de sécurité et a tendance à insister sur le strict respect du régime de non-prolifération établi par le Traité; l'autre groupe, beaucoup plus grand, demande l'élimination vérifiable des armes nucléaires. Ces deux groupes doivent parvenir à une position commune à la Conférence d'examen de 2010.

17. Le Pérou est convaincu que les réductions des arsenaux nucléaires renforceront le Traité et, à cet

égard, se félicite de la signature récente d'un accord de réduction d'armements par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie ainsi que de l'annonce d'une nouvelle évaluation du dispositif nucléaire des États-Unis. Le Pérou demande l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et se félicite de l'annonce qui a été faite par les États-Unis et l'Indonésie de leur intention de ratifier ce traité. Il exprime l'espoir que d'autres États qui n'ont pas encore ratifié le Traité, surtout ceux qui sont énumérés dans son annexe 2, le feront bientôt et que, avant même l'entrée en vigueur du Traité, tous les États s'abstiendront de procéder à des essais nucléaires. Le Pérou appuie les efforts que le Secrétaire général déploie pour avancer la date de l'ouverture de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et exprime l'espoir que tous les États dotés d'armes nucléaires placeront leurs matières fissiles sous le contrôle de l'AIEA.

18. Le Pérou partage l'inquiétude de beaucoup devant le fait que le Traité de non-prolifération ne comporte aucune disposition spécifique se rapportant au rôle que les acteurs non étatiques jouent, avec des conséquences potentiellement dangereuses, dans la prolifération nucléaire. Il souscrit aux propositions visant au renforcement de la sécurité des matières et des installations nucléaires à l'aide des mécanismes établies en vertu de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, au développement des capacités de détection et d'enquête, à l'amélioration du partage d'informations entre les États et à l'établissement d'un mécanisme de vérification efficace. À cet égard, le Pérou accueille avec satisfaction le résultat du Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire, qui renforcera la lutte contre le terrorisme nucléaire. Le problème nucléaire iranien est très préoccupant, et le Pérou conseille à la République islamique d'Iran d'ouvrir ses installations à l'inspection de l'AIEA et de se conformer aux résolutions de Conseil de sécurité qui la concernent.

19. Le Pérou a bénéficié de la coopération de l'AIEA dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, qui joue un rôle important dans les secteurs de l'alimentation, de la santé, de l'environnement et de l'énergie et s'intéresse aux diverses propositions de l'AIEA relatives à la sécurité des réserves de combustible nucléaire et des banques de combustible gérées au niveau multilatéral. Il engage donc la Conférence d'examen de 2010 à recommander que l'AIEA continue de tenir des réunions périodiques pour

élaborer des propositions spécifiques sur les questions de réserves de combustible.

20. En qualité de membre de la zone exempte d'armes nucléaires d'Amérique latine, le Pérou encourage la consultation et la coopération entre ces zones et demande que des progrès soient faits en vue d'appliquer la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995, y compris par la convocation d'une conférence sur ce thème, comme l'a proposé le Secrétaire général.

21. Bien que le droit des États parties de se retirer des traités soit garanti par le droit international, il est problématique qu'un État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires élabore des techniques nucléaires suspectes en invoquant son droit de développer les utilisations pacifiques de technologie nucléaire puis cherche à se retirer du Traité pour éviter la vérification du respect de ses obligations de non-prolifération. Le Pérou est ouvert à toutes les propositions constructives qui pourraient contribuer au règlement de ce problème. Les problèmes de plus en plus aigus posés par le Traité démontrent la nécessité de mettre en place un groupe permanent de soutien et de tenir des réunions préparatoires plus fréquentes. Le Pérou souscrit à la proposition soumise par le Canada et d'autres États comme une base possible pour répondre à cette nécessité.

22. **M. Taiana** (Argentine) insiste sur la nécessité de réaliser un progrès substantiel d'une manière équilibrée dans les trois piliers du Traité: le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Son gouvernement est profondément attaché aux objectifs et aux dispositions de cet instrument; il aspire à un monde sans armes nucléaires, regrette l'adjonction de nouveaux États dotés d'armes nucléaires et est démoralisé par l'expansion continue des arsenaux nucléaires de certains États parties. Il est toutefois encouragé par le nouveau traité de réduction des armes stratégiques qui a été signé par les États-Unis et la Fédération de Russie et espère que ces deux pays continueront à négocier en vue de développer cet instrument pour qu'il inclue tous les États dotés d'armes nucléaires. Il se félicite également de la déclaration unilatérale des États-Unis dans laquelle ce pays a affirmé qu'ils ne produiraient pas de nouvelles armes nucléaires et ne procéderaient pas à des essais nucléaires.

23. Ces initiatives devraient être complétées, sans plus tarder, par l'entrée en vigueur du Traité

d'interdiction complète des essais nucléaires et par des négociations à la Conférence du désarmement. Il est aussi urgent de négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et un instrument d'assurances de sécurité négatives; l'annonce récente par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique qu'il n'aura pas recours à la menace d'emploi ou à l'emploi d'armes nucléaires contre d'autres États parties au Traité est un pas dans la bonne direction. Dans ce contexte, il exhorte les États dotés d'armes nucléaires qui ont ratifié le Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) avec des réserves et des déclarations interprétatives unilatérales à les retirer; l'engagement représenté par les zones exemptes d'armes nucléaires ne devrait pas être compromis par une incertitude quant à la présence, à l'utilisation ou à la menace d'utilisation d'armes nucléaires dans les régions concernées.

24. Il rend l'hommage au travail de l'AIEA et à son nouveau Directeur général et réitère la foi de sa délégation dans la capacité de l'Agence de s'acquitter de son mandat et l'importance de renforcer tous les autres aspects techniques liés au développement de l'énergie nucléaire et à la coopération internationale.

25. Les 60 dernières années d'activités nucléaires pacifiques ont été à l'avantage du peuple de l'Argentine et des autres peuples du monde qui ont utilisé les technologies mises au point, produites et exportées par son pays conformément au droit international. Le Sommet sur la sécurité nucléaire tenu récemment à Washington, est une claire indication de l'importance du traitement sûr et responsable des matières et du matériel nucléaires dans les circonstances internationales actuelles. L'Argentine a réduit, avec succès, l'utilisation d'uranium hautement enrichi dans ses réacteurs de recherche nucléaires, devenant ainsi le premier pays à dépendre entièrement de l'uranium faiblement enrichi pour sa production totale d'isotopes radioactifs.

26. Il est important de renforcer la coopération internationale dans les efforts visant à mettre la connaissance scientifique et pratique se rapportant à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à la disposition de tous les États. Son gouvernement est prêt à travailler au niveau bilatéral ou dans le cadre de l'AIEA pour partager les avantages de cette utilisation, particulièrement à mesure qu'apparaissent de nouvelles applications. La croissance attendue dans ce domaine dans les prochaines années fait qu'il est important

d'encourager le commerce international et d'éviter des attitudes irresponsables qui pourraient l'entraver; le commerce transparent renforce tous les objectifs du Traité.

27. L'Argentine a appris par l'expérience les avantages de la non-prolifération. Conjointement avec le Brésil, elle a éliminé le spectre de la rivalité nucléaire qui détournerait des ressources nécessaires au bien-être des peuples de ces deux pays et accroîtrait la méfiance réciproque; l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires supervise le respect des garanties sur leurs installations et matières nucléaires. Le progrès des pays sud-américains vers l'intégration régionale par le biais de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) aurait été impossible sans la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine.

28. Il faut prévenir, d'une manière claire et vérifiable, la prolifération d'armes nucléaires. La communauté internationale ne doit faire preuve d'aucune hésitation pour condamner le non-respect du Traité et de ses dispositions; il est inacceptable, pour un État, d'essayer ou de menacer de se retirer de cet instrument. Le représentant de l'Argentine insiste sur la nécessité d'empêcher des acteurs non étatiques d'acquérir des armes nucléaires, se félicite de l'attachement au travail de l'AIEA qui a été exprimé par les participants au récent Sommet sur la sécurité nucléaire et prend note du fait que les activités d'experts qui feront suite à cette réunion en préparation du Sommet de 2012, qui doit se tenir à Séoul, se dérouleront à Buenos Aires.

29. **M. Urbina** (Costa Rica) dit que la Conférence ne peut se permettre de connaître un autre échec. En négligeant l'un quelconque des trois piliers du Traité, on met en péril le régime tout entier. Il est urgent de garantir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, d'améliorer les garanties et les protocoles de l'AIEA, de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, de promouvoir de nouvelles initiatives de désarmement pour les États dotés d'armes nucléaires et d'entreprendre des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

30. Bien que l'immoralité des armes nucléaires ait été universellement reconnue et leur illégalité en vertu du droit international confirmée par un avis consultatif de la Cour internationale de Justice, il y a toujours une poignée de gouvernements qui se cramponnent à des

justifications militaires pour maintenir des stocks d'armes nucléaires qui, en soi, représentent une plus grande menace que celle qu'elles sont destinées à affronter. Son pays est en faveur du renforcement de tous les principes fondamentaux du Traité, y compris la transparence, l'irréversibilité, la vérification objective, la non-militarisation de l'espace, l'inclusion d'armes non stratégiques et la promotion des zones exemptes d'armes nucléaires.

31. L'adoption de la résolution 1887 du Conseil de sécurité de l'ONU en septembre 2009, l'accord des deux plus grandes puissances nucléaires relatif à la réduction de leurs arsenaux et le récent Sommet sur la sécurité nucléaire sont tous les événements historiques. Il est important, cependant, de relancer le processus de désarmement qui existait en 1968 quand le Traité a été adopté, d'autant que les armes nucléaires sont devenues depuis bien plus nombreuses, répandues et destructives. Dans cet esprit, son pays a soumis à la session de 2007 du Comité préparatoire de la Conférence d'examen une version actualisée de la convention-cadre relative aux armes nucléaires qu'il a initialement présentée avec la Malaisie il y a plus de 10 ans, en espérant qu'elle servira de modèle à un instrument international vigoureux. Son pays a aussi coprésidé la conférence à laquelle le Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques a été promulgué, présidé le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) concernant les armes de destruction massive et voté, en qualité de membre élu du Conseil de sécurité, pour la résolution 1887 (2009) du Conseil. Il demande aux États de transcender leurs intérêts nationaux étroits pour créer un monde exempt d'armes nucléaires dans l'intérêt de toute l'humanité.

32. **M. Kafando** (Burkina Faso) dit que dans un monde où les armes nucléaires sont plus nombreuses et destructives que jamais, la mise en équilibre des trois piliers du Traité est une tâche aussi urgente que délicate. Bien qu'il y ait eu un certain nombre de signes positifs au cours de l'année précédente, y compris la signature d'un nouveau traité de réduction des armes stratégiques entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, les États dotés d'armes nucléaires doivent faire plus pour convaincre les États non dotés d'armes nucléaires de leur bonne foi. Simultanément, les États qui souhaitent utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doivent être plus transparents. Les capacités de l'AIEA doivent être renforcées et l'acceptation des Protocoles additionnels à côté des

accords de garanties généralisées doit devenir universelle. Tant que les dispositions de sécurité du Traité sont respectées, l'énergie nucléaire offre un grand potentiel de contribution au développement socio-économique.

33. Les États doivent œuvrer à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et aller du but de la réduction des stocks d'armes nucléaires à celui de leur élimination. Il n'y a pas de place dans la doctrine militaire pour l'utilisation d'armes nucléaires; À cet égard il espère que les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait signeront, le plus tôt possible, le Protocole I du Traité de Pelindaba. Il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la protection physique des matières nucléaires, l'AIEA jouant à cet égard un rôle de premier plan, tout en continuant à promouvoir le transfert de technologie pour le développement. Toutes les parties doivent accepter les compromis nécessaires pour rétablir l'intégrité et la crédibilité du Traité.

34. **M. Labbé** (Chili), s'exprimant au nom des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie, rappelle que la deuxième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie s'est tenue à New York le 30 avril 2010, et qu'elle a été précédée par une réunion organisée par les représentants de la société civile. Il demande que le document final de cette conférence, qui inclut dans une annexe les conclusions de la réunion de la société civile, soit distribué comme document officiel de la Conférence d'examen de 2010.

35. Le message contenu dans ce document est envoyé d'une position de force politique et morale par les membres de la communauté internationale qui ont réussi à transformer le désarmement nucléaire, qui est le but ultime et le plus noble du Traité, en réalité. Il note avec satisfaction, qu'à la lumière de la couverture géographique des zones exemptes d'armes nucléaires existantes, plus de la moitié du chemin a été parcouru dans la marche vers la réalisation du but recherché; ces zones, qui incluent l'Antarctique, recouvrent presque tout l'hémisphère sud et s'étendent progressivement vers le nord. Les États représentés dans le document final espèrent que de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires seront créées, particulièrement au Moyen-Orient, et que d'autres États suivront l'exemple de la Mongolie en déclarant leur territoire zone exempte d'armes nucléaires dans un seul État. Ils

espèrent être les amis du Président à la Conférence d'examen de 2010.

36. **M. Wenaweser** (Liechtenstein) dit que le fait que la Conférence d'examen de 2005 n'ait donné aucun résultat concret souligne le manque perçu d'équilibre dans l'application du Traité. La Conférence d'examen de 2010 offre une possibilité unique de rétablir l'équilibre délicat entre les trois piliers du désarmement nucléaire, de la non-prolifération nucléaire et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Pour sa part, le Liechtenstein est en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires conformément à l'article IV du Traité et des 13 mesures concrètes adoptées à la Conférence d'examen de 2000.

37. Les faits nouveaux qui sont intervenus récemment dans le domaine du désarmement ont donné à la communauté internationale des raisons d'être optimiste. Le nouvel accord de réduction des armements stratégiques conclu entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie a fortement limité le nombre d'ogives nucléaires déployées par les deux principales puissances nucléaires et il est espère que les deux parties poursuivront des initiatives de réduction des armements et de désarmement. La résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité souligne aussi l'attachement du monde à non-prolifération. Le Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Washington en avril a aussi stimulé les efforts visant à prévenir la prolifération d'armes de destruction massive vers les acteurs non étatiques.

38. Pourtant, il reste encore beaucoup à faire. Le Liechtenstein soutient le but à long terme d'une convention sur les armes nucléaires conformément au plan en cinq points du Secrétaire général et il engage la Conférence d'examen à jeter les bases de ce projet en adoptant un programme d'action comportant des buts concrets et des dates limites. Il lance également un appel en faveur du retrait des armes nucléaires de l'état d'alerte, qui, en allongeant les procédures de lancement nucléaires, réduirait le risque d'erreur et limiterait davantage le rôle des armes nucléaires dans la stratégie militaire.

39. Le Liechtenstein se félicite de la récente entrée en vigueur du traité de Pelindaba, qui a créé une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et du traité de Semipalatinsk, qui a porté création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et continue de soutenir l'établissement d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, conformément à

la résolution sur le Moyen-Orient qui a été adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995.

40. Un certain nombre de mesures concrètes, telles que celles, au nombre de 13, qui ont été adoptées à la Conférence d'examen de 2000 pourraient être prises pour améliorer sans tarder la sûreté et la sécurité. Il est essentiel de prévenir l'usage impropre des programmes nucléaires civils à des fins militaires ou même à des fins de terrorisme. La demande d'énergie augmente partout dans le monde, ce qui suscite un intérêt croissant pour l'énergie nucléaire. À cet égard, il est plus important que jamais d'examiner les risques posés par le cycle du combustible nucléaire. Certains de ces risques pourront être éliminés en prenant pour norme de vérification le Protocole additionnel à l'Accord de garanties généralisées de l'AIEA. Le Liechtenstein souscrit également à la proposition tendant à la création d'une banque internationale de combustible nucléaire sous les auspices de l'Agence, qui garantirait des réserves et réduirait de façon significative le risque de prolifération nucléaire.

41. Les États doivent se conformer strictement aux mécanismes qui ont été créés par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui visent à réduire le risque d'accès aux matières nucléaires par des terroristes. En respectant le droit de États parties au Traité d'étudier et de produire l'énergie nucléaire, conformément aux articles I, II et à III du Traité, la communauté internationale doit garantir que cette technologie sensible est utilisée de manière responsable et ne contribue pas à la prolifération des armes nucléaires. Les activités entreprises récemment par la République populaire démocratique de Corée et la République islamique d'Iran représentent, à cet égard, une profonde cause d'inquiétude et mettent fortement à l'épreuve la détermination de la communauté internationale.

42. Le Liechtenstein est partie au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et pense que l'élimination des essais nucléaires contribuera à la paix et à la sécurité et ouvrirait la voie au désarmement nucléaire et à la non-prolifération. Sa délégation se réjouit de la décision des États-Unis d'envisager la ratification de ce traité et exhorte les États non parties, surtout ceux qui sont énumérés à l'annexe 2 du Traité, d'en faire le même. Le manque total de progrès à la Conférence du désarmement est une grande source de préoccupation. Il faudrait engager des négociations au sein de cet organe en vue de la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour des

armes nucléaires et autres engins explosifs nucléaires. En attendant que ce traité soit établi, le Liechtenstein se joint à d'autres pays pour engager tous les États intéressés à déclarer et maintenir un moratoire sur la production de ces matières fissiles.

43. Le but commun immédiat reste de soumettre tous les États non parties au régime du TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires et de garantir l'adhésion universelle au Traité et son application. Le Liechtenstein soutient les propositions tendant à renforcer le processus d'examen du Traité en remplaçant la série actuelle de Comités préparatoires par des réunions annuelles procédurales et techniques plus brèves et plus fréquentes et en créant un petit groupe de soutien. Le processus d'examen doit aussi clarifier le sens et les conséquences d'un retrait du Traité. Juridiquement, il est clair que les États qui ont violé leurs obligations aux termes du TNP ne devraient pas être en mesure d'abdiquer leur responsabilité en en se retirant simplement du Traité.

44. **M. Borg** (Malte) dit que Malte est convaincue que le renforcement du régime du Traité peut s'effectuer par une approche équilibrée et graduelle à ses trois piliers qui se renforcent mutuellement : la non-prolifération, le désarmement et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. À cet égard, les 13 mesures concrètes adoptées à la Conférence d'examen de 2000 ont fourni une orientation quant au chemin à suivre. Il faut cependant que la Conférence d'examen de 2010 traite sérieusement et complètement des questions du non-respect et de l'application, ainsi que des problèmes posés par les acteurs non étatiques qui s'efforcent d'obtenir des armes de destruction massive. Malte exhorte les pays qui n'ont pas encore adhéré aux diverses conventions internationales sur la lutte contre le terrorisme à le faire le plus tôt possible et à appliquer les dispositions de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

45. Malte continue à soutenir tous les efforts et toutes les mesures visant à consolider et à renforcer le Traité et demande aux États non parties de réexaminer leur position et d'adhérer inconditionnellement au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Malte appuie aussi pleinement le droit aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire pour autant que les États intéressés respectent les dispositions applicables et les obligations spécifiées par le Traité et par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Malte est également en faveur de l'universalisation du Protocole additionnel à l'Accord de garanties

généralisées de l'AIEA en tant que régime standard de garanties et de vérification.

46. Pour réaliser l'objectif général d'un monde exempt d'armes nucléaires, Malte préconise l'inclusion d'armes nucléaires tactiques et non stratégiques dans les initiatives de désarmement vérifiables et irréversibles, une réduction énergique du nombre d'ogives opérationnellement déployées et la marginalisation, par les États dotés d'armes nucléaires, du rôle de ces armes dans leur politique stratégique. Malte est aussi en faveur de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et engage tous les États, en attendant l'entrée en vigueur du Traité, de maintenir un moratoire sur les essais nucléaires et de s'abstenir de toute action contraire aux obligations et aux dispositions de ce traité. Malte attache aussi une haute priorité à l'ouverture, à la Conférence du désarmement, de négociations sans conditions préalables sur un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles incluant des dispositions de vérification.

47. Notant que la sécurité dans la région méditerranéenne est étroitement liée à la sécurité européenne aussi bien qu'à la paix et à la sécurité internationales, Malte engage vivement tous les pays méditerranéens à œuvrer au renforcement des mesures de confiance dans la région, y compris dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Dans ce contexte, Malte lance aussi un appel en faveur de l'adoption de mesures concrètes et pratiques en vue d'assurer l'application de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995, qui a préconisé l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. En attendant l'établissement de cette zone, il est de la plus haute importance que toutes les activités et installations nucléaires de la région soient soumises aux garanties de l'AIEA. Malte soutient toutes les zones exemptes d'armes nucléaires déjà établies et encourage les pays qui ne l'ont pas encore fait à établir des zones semblables dans d'autres régions du monde sur la base d'arrangements librement convenus par les États de la région concernée.

48. Malte se félicite de l'adoption de la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité relative à la non-prolifération des armes nucléaires et au désarmement nucléaire ainsi que de la publication du communiqué du Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Washington en avril 2010, qui donne un nouvel élan essentiel à la

non-prolifération des armes nucléaires, au contrôle mondial des armements et au désarmement.

49. Comme beaucoup de pays, surtout de petits pays, la sécurité de Malte dépend de l'Organisation des Nations Unies et de ses traités, y compris ceux qui comportent des mécanismes de contrôle des armements couvrant des armes de destruction massive et les armes classiques. La coopération multilatérale basée sur les régimes de désarmement et les accords de non-prolifération sert les intérêts de tous les États, grands et petits et qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires. Il incombe à tous les États de maintenir, voire d'intensifier les efforts déployés au niveau mondial pour assurer l'instauration d'un monde sans armes nucléaires.

50. **M. Shalgham** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que les efforts de désarmement continuent de manquer d'équilibre et d'objectivité et ont été compromis par des politiques sélectives et injustes. D'énormes arsenaux nucléaires subsistent et un certain nombre d'États continuent de mettre au point des armes nucléaires. Peu de progrès a été réalisé dans l'application des décisions adoptées aux Conférences d'examen de 1995 et 2000, notamment la résolution sur le Moyen-Orient. Certaines puissances ont tenté de lier l'application de cette résolution à d'autres conditions qui, en raison de l'intransigeance d'Israël, risquent de ne pas être remplies, même à long terme.

51. En 2003, la Jamahiriya arabe libyenne a pris des mesures concrètes pour renoncer volontairement à tous ses programmes d'armes chimiques et nucléaires. Le régime de non-prolifération ne peut être préservé que par des actions de cette nature, qui devraient survenir dans une manière transparente et vérifiable, selon un calendrier clairement défini.

52. Le mandat de l'Agence internationale de l'énergie atomique est axé sur la non-prolifération. Il n'a pas pour objet de vérifier que les États dotés d'armes nucléaires se conforment à leurs obligations de désarmement. Pour être vraiment internationale, l'Agence devrait contrôler tous les États sans distinction. Elle devrait inspecter les installations nucléaires israéliennes de Dimona; s'abstenir de le faire revient à conférer à tous les États du Moyen-Orient le droit de posséder des armes nucléaires. Tous les États doivent placer leurs installations nucléaires sous le régime des garanties généralisées de l'AIEA. Un accord international doit être conclu, conformément au Traité et au Statut de l'AIEA, pour vérifier le

respect par les États dotés d'armes nucléaires de leurs engagements de désarmement. Cette initiative préviendrait l'utilisation de ressources nucléaires à des fins militaires et leur transfert aux non-parties.

53. Les déclarations positives faites par les chefs d'État de certains pays dotés d'armes nucléaires et en particulier par le Président des États-Unis d'Amérique, sont une cause d'espoir. La signature, en avril 2010 d'un nouveau traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie est un autre signe bienvenu. En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, un instrument universel, inconditionnel et contraignant doit être adopté pour fournir des assurances de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires. Sa délégation est en faveur de l'établissement d'un comité subsidiaire auprès des Conférences d'examen pour œuvrer à la réalisation de cet objectif.

54. Il est essentiel de garantir un équilibre entre les trois piliers du Traité en soutenant le droit inaliénable de tous les États parties à l'utilisation de technologies nucléaires à des fins pacifiques, sans restrictions ou conditions préalables. L'Agence a la responsabilité unique de vérifier le respect du Traité. Toute coopération nucléaire avec les non-parties, à des fins pacifiques ou militaires, viole la lettre, l'esprit et les objectifs du Traité et l'empêche de devenir universel.

55. La Jamahiriya arabe libyenne est favorable à l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde et accueille avec satisfaction l'entrée en vigueur du traité de Pelindaba. Elle demande l'application de la résolution intitulée "les capacités nucléaires israéliennes", que la Conférence générale de l'AIEA a adoptée à sa cinquante-troisième session, en septembre 2009. Israël est le seul État dans la région qui n'a ni adhéré au Traité de non-prolifération, ni exprimé son intention de le faire. Israël doit adhérer sans tarder au Traité et placer ses installations nucléaires sous le régime des garanties généralisées de l'AIEA, évitant ainsi une course aux armements dans la région. Le document de travail soumis par la Ligue des États arabes (TNP/CONF.2010/WP.29) indique les mesures concrètes qui permettraient de garantir l'application de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen de 1995.

56. **M. Mohamad** (Soudan) dit que quatre décennies après son adoption, le Traité est loin d'avoir accompli ses objectifs. Certains États continuent d'interpréter ses dispositions de manière sélective, en produisant leurs propres armes nucléaires tout en restreignant l'accès

des États en développement aux matières nucléaires pour les utilisations médicales, agricoles et industrielles pacifiques dont l'importance est devenue plus grande que jamais en raison de la récente crise énergétique mondiale.

57. Il espère que les initiatives bilatérales positives récentes et les changements intervenus dans les doctrines militaires mèneront à un progrès tangible vers des calendriers spécifiques et des critères clairs pour le désarmement et qu'un progrès rapide pourra être fait dans la négociation du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, les garanties de sécurité négatives et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le droit inaliénable aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire est un principe central du Traité et il espère que l'AIEA, à la différence du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, maintiendrait son impartialité à cet égard.

58. Bien que les zones exemptes d'armes nucléaires recouvrent la moitié du globe, l'établissement d'une de ces zones au Moyen-Orient continue d'être entravé par Israël. La Conférence devrait créer un comité technique pour fixer une date limite précise pour l'application de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 et les trois États dépositaires devraient faire pression sur Israël pour qu'il adhère au Traité et soumette son programme nucléaire aux garanties de l'AIEA. En attendant, les États dotés d'armes nucléaires devraient s'abstenir de transférer la technologie des armes nucléaires en Israël. Quant aux États parties qui possèdent des informations sur le programme nucléaire israélien, ils devraient les rendre publiques. La Conférence devrait aussi adopter des mesures efficaces pour offrir aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties contre l'utilisation ou la menace d'utilisation de ces armes.

59. Avec la signature du traité de Pelindaba en juillet 2009, l'Afrique est devenue la plus grande zone sans armes nucléaires du monde. Il engage les États qui n'ont pas encore ratifié à le faire. Son pays est un des premiers signataires de nombreux instruments de désarmement et sa capitale a accueilli la première réunion régionale d'autorités nationales des États africains parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, qui a formulé des recommandations importantes pour faire de l'Afrique une zone exempte d'armes

chimiques. Il espère que la Conférence promouvra les buts et les principes du Traité et contribuera ainsi à la sécurité et à la stabilité mondiales.

60. **M. Ali** (Malaisie) dit que pour créer un monde sans armes nucléaires, il est essentiel de se conformer aux trois piliers du Traité. La déclaration que le Président des États-Unis a faite à Prague en avril 2009, la conclusion en avril 2010 d'un nouveau traité entre les États-Unis et la Fédération de Russie et la publication, par les États-Unis d'Amérique d'une nouvelle évaluation du dispositif nucléaire (Nuclear Posture Review) ont donné au monde des motifs d'espoir. Il faut toutefois simultanément que les États dotés d'armes nucléaires prennent des mesures additionnelles en vue de l'élimination totale des arsenaux nucléaires. Quelques États continuent à exécuter des programmes d'armes nucléaires et certains insistent pour rester en marge du Traité. Le progrès réalisé en vue de réduire les arsenaux d'armes, d'augmenter la transparence et d'inverser le haut niveau d'état d'alerte des armes nucléaires est lent.

61. Pour promouvoir la transparence, les efforts tendant à l'élimination des armes nucléaires doivent être équilibrés et vérifiables. Ces efforts doivent s'inspirer du Document Final de la dixième Session extraordinaire de l'Assemblée générale - première séance extraordinaire consacrée au désarmement- et des documents finals des Conférences d'examen de 1995 et de 2000. Une approche progressive et complète doit être adoptée, en incorporant des mesures par étapes et selon un plan limité dans le temps. Les États parties qui sont en pleine conformité avec les garanties de l'AIEA devraient recevoir un traitement préférentiel pour l'établissement de programmes nucléaires pacifiques.

62. La Malaisie a régulièrement soumis à l'Assemblée générale un projet de résolution sur la suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, qui réaffirme les obligations de désarmement des États dotés d'armes nucléaires en vertu de l'article VI du Traité. Il engage tous les États à commencer des préparatifs pour des négociations multilatérales sur une convention sur les armes nucléaires. Des lois nationales ont été promulguées pour superviser et contrôler tous les articles ou activités stratégiques qui pourraient faciliter l'élaboration ou la production d'armes de destruction massive ou de leurs vecteurs. La Malaisie est en faveur de l'établissement d'une zone exempte d'armes

nucléaires au Moyen-Orient et insiste pour que les armes nucléaires soient retirées de la haute alerte en tant que mesure pratique pour réduire le risque de guerre nucléaire.

63. **M^{me} Aitimova** (Kazakhstan), notant que le Traité de non-prolifération est la pierre angulaire de la sécurité internationale, dit qu'il est généralement reconnu qu'il n'est de plus grande menace à la sécurité que l'existence et la prolifération des armes nucléaires. Le Kazakhstan partage la vue que les États doivent d'urgence renforcer la supervision des activités nucléaires sur leurs territoires et prévenir les actes de terrorisme faisant intervenir des armes et des matières nucléaires. À cet égard, elle se félicite de la reprise récente des activités de désarmement et de non-prolifération nucléaires, en particulier de la nouvelle évaluation du dispositif nucléaire des États-Unis, du nouvel accord de réduction des armements stratégiques signé entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique et du Sommet sur la sécurité nucléaire tenu récemment à Washington. Le Secrétaire général a visité l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk au Kazakhstan en avril 2010 et a loué la décision de fermer ce site dans laquelle il a vu un symbole puissant d'espoir pour un monde sans armes nucléaires. L'Assemblée générale a adopté une résolution (64/35) déclarant le 29 août – jour de la fermeture de l'énorme site d'essais nucléaires de Semipalatinsk – Journée internationale contre les essais nucléaires.

64. En dépit de quelques mesures positives, la communauté internationale n'a pas été en mesure de promouvoir les principaux objectifs de désarmement dans le cadre du TNP ou de prévenir la propagation des armes nucléaires et l'apparition de nouveaux pays dotés d'armes nucléaires. Il est absolument essentiel d'obtenir le respect inconditionnel par les États parties des obligations qui leur incombent en vertu du Traité, qui sont représentées par les trois piliers du désarmement, de la non-prolifération et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. En outre, les États dotés d'armes nucléaires doivent accroître leurs efforts pour appliquer l'article VI du Traité en réduisant leurs arsenaux nucléaires.

65. Le Kazakhstan est en faveur de la conclusion d'un instrument international juridiquement contraignant par lequel les États dotés d'armes nucléaires donneraient des assurances de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires. Elle encourage vivement les États dotés d'armes nucléaires à réviser leurs doctrines militaires afin d'exclure toute utilisation possible des armes

nucléaires. Elle espère que l'annonce par les États-Unis et l'Indonésie de leur intention de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires servira d'exemple à d'autres États et facilitera l'entrée en vigueur de ce traité. Le Kazakhstan soutient aussi le droit inaliénable de chaque État partie de développer l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire conformément aux règles de l'AIEA, sans monopole ou pratique de 'deux poids, deux mesures'. Tous les États parties qui n'ont pas encore adhéré à l'Accord de garanties généralisées de l'AIEA et à ses protocoles additionnels devraient le faire le plus tôt possible. Il faudrait aussi renforcer le rôle de l'AIEA dans l'inspection et la vérification du transfert et de l'utilisation de matières fissiles.

66. En tant qu'important producteur d'uranium doté de l'expérience et de la capacité nécessaire pour transformer l'uranium hautement enrichi en uranium faiblement enrichi, le Kazakhstan a présenté à l'AIEA une proposition tendant à mettre en place sur son territoire une banque internationale de combustible nucléaire. Cela aiderait à éliminer certaines des lacunes qui existent au plan juridique international en ce qui concerne le développement de programmes nucléaires pacifiques nationaux.

67. L'année dernière, la région de l'Asie centrale est devenue la première zone exempte d'armes nucléaires de l'hémisphère nord, aux frontières de deux États dotés d'armes nucléaires. On espère que la nouvelle zone recevra des assurances de sécurité négatives, qui démontreront que le véritable intérêt des États dotés d'armes nucléaires réside dans l'instauration d'un monde dénucléarisé. À cet égard, Kazakhstan se félicite de la volonté des États-Unis d'aider à résoudre la question de la signature du protocole additionnel. Le Kazakhstan se réjouit également de l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba qui porte création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et préconise l'établissement d'une zone similaire au Moyen-Orient. Inspiré par la vision d'un monde sans armes nucléaires, le Kazakhstan engage vivement les États parties à envisager l'adoption d'une "Déclaration universelle pour un monde exempt d'armes nucléaires". Le Kazakhstan appelle également de ses vœux l'ouverture rapide de négociations en vue de la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui serait un pas significatif vers le désarmement nucléaire et la non prolifération.

68. **M. Elisaia** (Samoa), rappelant que l'océan Pacifique a été le théâtre de nombreux essais nucléaires

et de la seule utilisation hostile des armes nucléaires, dit que l'existence même d'armes nucléaires pose une menace. Bien que le Traité ait joué un rôle de dissuasion et de découragement, compter dessus pour la prévention de guerre nucléaire serait placer une trop grande foi et une trop grande confiance dans l'humanité, comme si elle était infaillible et donc immortelle. Conscient de l'inconstance et de l'imprévisibilité de la nature humaine, beaucoup d'États parties pensent qu'un monde sans armes nucléaires serait plus sûr et plus prospère.

69. Le Samoa n'est membre d'aucun groupement militaire et n'a aucune aspiration à le devenir. Il n'a aucune armée et sa police ne porte pas d'armes. Ami de tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies et ennemi d'aucun, le Samoa estime que la seule garantie absolue contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires réside dans leur élimination totale. Les trois piliers du Traité se renforcent mutuellement, et doivent être mis en œuvre.

70. La Conférence d'examen donne une chance à de petits États insulaires comme le Samoa de présenter leurs vues sur la manière de rendre le Traité plus efficace. Son pays n'a cessé de demander l'élimination totale des armes de destruction massive. Ces armes représentent le plus grand paradoxe contemporain; les nations désirent la paix, mais plus d'argent que jamais est consacré aux armes nucléaires.

71. Le Samoa est partie à un certain nombre d'accords pertinents et se félicite du traité de Pelindaba, du nouveau traité signé en avril 2010 entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, de la nouvelle évaluation du dispositif nucléaire des États-Unis ainsi que de l'annonce par le gouvernement de ce pays qu'il allait ratifier le traité de Rarotonga.

72. **M. Almansoor** (Bahreïn) dit que bien que le récent Sommet sur la sécurité nucléaire de Washington et le nouveau traité de réduction des armes stratégiques signé par les États-Unis et la Fédération de Russie soient des événements positifs, le Traité fait face à un certain nombre de défis importants. La résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 est la base de l'accord des États arabes pour une prorogation indéfinie du Traité. Mais 15 ans plus tard, une zone exempte d'armes nucléaires semblable à celles qui ont été créées en Afrique, en Amérique latine, en Asie du Sud-Est et en Asie centrale n'a pas encore été établie au Moyen-Orient. Le silence international continu face au programme nucléaire

d'Israël et le refus de ce pays d'adhérer au Traité en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et de soumettre ses installations nucléaires au régime des garanties de l'AIEA jette le doute sur la crédibilité des conférences d'examen et sur l'avenir du Traité. Il demande la tenue d'une conférence internationale sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et souligne, parallèlement l'importance du droit des États aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

La séance est levée à 18 heures.